

Ein gesunder Volkskörper

L'obsession d'un « corps social sain » comme condition préalable et permanente de la guerre totale sous le Troisième Reich (1933-1945)



Érick D. Panavières (détail)

Didier Herlem

Les différentes composantes de l'idéologie national-socialiste constituent un ensemble hétérogène, voire contradictoire, dont la cohérence n'apparaît que lorsqu'on considère la finalité de l'ensemble : la guerre.

Dans la société allemande, la vie militaire s'était imposée depuis le « règne » de Bismarck et l'unification du pays en 1870-71 comme un modèle d'organisation politique et sociale. Le soldat incarnait une figure idéale – sinon LA figure idéale de l'humanité. Quant à la guerre, elle était perçue comme le summum de l'accomplissement humain. Elle établissait le lien entre les idéaux du darwinisme social et ceux du conservatisme allemand : exaltation des performances, sélection des meilleurs, culte du sacrifice, de la virilité et du courage, héroïsme et mépris de la mort. Autant de vertus qui constituent l'essence du national-socialisme.

Mais l'idéalisation de la guerre n'est bien entendu pas purement désintéressée. C'est que la guerre, aux yeux des responsables nazis, est l'instrument indispensable à la réalisation de leurs projets. Elle s'intègre en effet dans son économie globale. Elle fait partie de l'utopie national-socialiste : établir la suprématie de la race « nordique-germanique », accroître l'« espace vital », le *Lebensraum*, des Allemands, demeuraient des formules à l'emporte-pièce, des slogans de meeting électoral, aussi longtemps que cette utopie n'inspirait pas un plan cohérent, lui-même organisé selon une stratégie supposant la détermination d'étapes et d'objectifs intermédiaires.

Sans verser pour autant dans l'« illusion téléologique » en percevant la politique nazie comme la traduction quasi mécanique d'un discours performatif dans la réalité sociale¹, il faut reconnaître que le projet élaboré par les responsables du nouveau régime a, au fil des ans, dévoilé une indéniable consistance, sous-tendue par une puissante intentionnalité, n'excluant au demeurant ni les atermoiements, ni les replis tactiques, ni les recours à l'improvisation.

1 – Pierre Bourdieu, « Le mort saisit le vif », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 32-33, 1980, p. 5.



Affiche de recrutement de S.S. norvégiens

2 – L'expansionnisme n'a rien de nouveau en soi. Il s'inscrit dans la tradition expansionniste allemande du XIX^{ème} siècle qui se concrétisa pour la première fois par l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Cette annexion fut le point de départ d'une campagne pour la conquête d'un empire colonial allemand. En 1914, cet empire représentait trois millions de kilomètres carrés, treize millions d'habitants, dont 24 000 «blancs», parmi lesquels un quart étaient des militaires et des policiers. L'aventure coloniale allemande brisée par la défaite de 1918 a donné naissance à un véritable complexe d'infériorité. Celui-ci se traduisit d'une part par l'obsession d'être un peuple encerclé et sans espace, d'autre part, par la recherche d'un substitut à cette frustration coloniale : le projet de «germanisation des territoires de l'Est».

3 – Cf. Max Domarus, *Hitler: Reden und Proklamationen 1932-1945*, Wiesbaden, 1973, tome II, p. 1381.

4 – Le dépeuplement de l'Est était prévu sur une période de trente ans, mais dans le programme était expressément incluse l'extermination sur place de cinq à six millions de Juifs. Cf. Klaus Drobisch et al., *Juden unterm Hakenkreuz. Verfolgung und Ausrottung der deutschen Juden*, Berlin (Est), 1973, p. 237, 275 et 276.

5 – Cité d'après *Der Prozess gegen die Hauptkriegsverbrecher vor dem Internationalen Militärgerichtshof*, Nuremberg, 1947, tome XIX, p. 557.

Traduite en termes concrets, l'utopie national-socialiste signifiait la liquidation des mesures «*infamantes*», «*dégradantes*», infligées à l'Allemagne par le Traité de Versailles après la défaite «*imméritée*» de 1918, la liquidation de la République de Weimar, régime imposé de l'extérieur par la volonté des vainqueurs, afin de rendre la paix encore plus «*humiliante*» pour le peuple et d'empêcher la Nation allemande de jouer à nouveau un rôle sur la scène internationale. Il fallait en somme réunir les conditions permettant au Reich de participer à nouveau à la «*lutte entre les peuples pour le partage du monde*». Une fois les séquelles de la Première Guerre mondiale liquidées et la souveraineté rétablie, le peuple allait enfin pouvoir reprendre en main son destin, assurer sa survie en se dotant du *Lebensraum* nécessaire à son expansion économique et démographique².

Comme cet «*espace vital*» ne pouvait être conquis par la création d'un empire colonial, la seule alternative crédible était la «germanisation» des territoires situés à l'est du Reich, donc la mise en place d'un ordre nouveau en Europe. À ce degré de concrétisation, l'utopie guerrière prend la forme d'un plan, le *Generalplan Ost*, dont la spécificité est d'associer étroitement conquête militaire, conquête coloniale et réorganisation de la «*situation ethnographique*»³ des territoires colonisés par le recours simultané au dépeuplement, à la déportation et à l'extermination⁴. Les contingents de population slave et juive maintenus sur place n'étaient, dans une telle perspective, qu'une main d'œuvre servile, mise à la disposition de la race des Seigneurs aryens.

Si le *Generalplan Ost* prit corps dès 1940, et fut appliqué systématiquement en fonction de la pénétration militaire allemande à l'Est, l'idée était ancienne, puisque, dès 1934, Adolf Hitler avait clairement évoqué cette perspective : «*Nous devons faire du dépeuplement une partie constitutive de notre mission : la conservation de la population allemande. Il nous faudra mettre au point une technique de dépeuplement... Si je peux envoyer dans l'enfer de la guerre la fine fleur du peuple allemand sans éprouver la moindre pitié pour le précieux sang allemand ainsi versé, j'ai assurément le droit d'anéantir par millions une race inférieure qui se multiplie comme de la vermine.*»⁵

La création d'un *Ostimperium* allemand faisant table rase de l'Union soviétique, incarnation du bolchévisme ouvrier et de l'internationalisme juif, permettant de liquider peuples et races inférieurs, tout en fournissant à l'Allemagne l'espace vital nécessaire à sa survie, constitue donc le cœur de l'utopie nazie.

Réorganiser d'abord le Reich

Or la création d'un tel empire, fondé sur une logique raciale et coloniale, ne pouvait se concevoir sans la réorganisation préalable de la future métropole, du centre du dispositif, le Reich allemand, perçu comme noyau originel (*Altreich*) du Grand Reich à venir. Ce Grand Reich (*Grossreich*) ne pouvait être en effet que racialement et idéologiquement homogène. Sinon, toute la cohérence du projet était en péril. Deux concepts vont s'allier pour traduire l'esprit de la réorganisation entreprise à partir de 1933, parallèlement à la remilitarisation du pays, au réarmement, et à la récupération des territoires de culture et de tradition germaniques comme l'Autriche et les Sudètes.

Le premier est celui de «*Totalität*»⁶ : il exprime la volonté d'homogénéisation absolue des esprits et des corps qui allaient incarner la substance du Reich comme archétype de l'Ordre Nouveau et centre stratégique du futur réseau de colonies périphériques. Le second est celui de «*gesunder Volkskörper*», de peuple perçu comme un organisme vivant dont l'état de santé doit donc être l'objet de tous les soins, y compris les plus énergiques.

De l'hygiène à la chirurgie, de la propagande à la censure, de la prophylaxie à la thérapeutique, tous les remèdes sont justifiés pour rétablir et maintenir la «*bonne santé*» de ce «*corps*» que constitue le «*peuple*».

La métaphore du corps social et le concept de *Totalität* se rejoignent dans l'idée de l'homogénéité idéologique et physique de la nation considérée comme entité raciale. Dans une telle perspective, l'individu n'existe plus. Il est réduit au rang de cellule intégrée à l'ensemble vivant incarné par le «*peuple*». Il doit, pour ne plus exercer que la fonction qu'exige de lui la saine économie du corps social, renoncer de gré ou de force à toute autonomie, ce qui implique la disparition de l'espace privé. Hitler ne dit rien d'autre lorsqu'il assigne au parti national-socialiste le rôle de grand architecte dans cette vaste opération de reconstruction du corps social qu'implique, comme condition *sine qua non*, la réalisation du projet impérialiste nazi : «*Le parti embrasse tout. Il règle l'existence dans toute son étendue et toute sa profondeur. Il est donc nécessaire que nous développiions des structures au sein desquelles chaque vie individuelle tout entière doit se dérouler... Il n'y a plus de volonté personnelle, il n'y a aucun espace de liberté où l'individu s'appartienne à lui-même.*»⁷



Hitler, autoportrait

6 – Dans *Die Deutsche Frauenfront*, L. Gottschewski explicite ce concept : «*C'est sur le plan de la politique que le national-socialisme a pris son envol. Mais son objectif est la totalité. Le renouvellement des formes de vie de notre peuple dans tous les domaines, grâce à la puissante force du socialisme national.*» Cf. *Die Deutsche Frauenfront*, n° 1, 1^{ère} année, Berlin, août 1933, p. 2.



Affiche : «*Les jeunes servent leur Führer. Tous ceux âgés de dix ans dans la Jeunesse hitlérienne*»



7 – Hermann Rauschnig, *Gespräche mit Hitler*, Zurich, Vienne, New York, 1940, p. 179.

8 – Dans cette brève étude, nous privilégierons l'aspect «élimination» par rapport à l'œuvre de conversion.

9 – Les SA furent intégrés à la police politique (*Politische Polizei*) à titre de troupes de police «auxiliaires». Les milices d'un parti devenaient ainsi police d'État, et leur action, légale.

10 – Le premier camp d'envergure, Esterwegen, fut ouvert le 4 mars 1933, le second Dachau, le 2 mars 1933, le troisième, Oranienburg, le 14 juin de la même année.

11 – Cf. Klaus Drobisch et al., *op. cit.*, p. 102.

Dès lors, la réorganisation de la société allemande conformément à la *Weltanschauung* nazie va s'apparenter à une intervention chirurgicale de grande envergure où l'acharnement thérapeutique ne serait plus guidé que par une règle déontologique : sauver le malade à tout prix, quitte à lui faire subir les pires amputations comme les greffes les plus insensées. Dans cette logique de l'efficacité, détruire et construire, éliminer et convertir, font partie de la même démarche dont l'unique objectif est de restaurer et de préserver l'homogénéité d'un corps social conforme à l'utopie nazie⁸.

Dès l'arrivée des nazis au pouvoir, leurs milices se chargèrent d'organiser la répression contre les adversaires politiques, partis et syndicats, avant que l'appareil d'État, rapidement centralisé, ne prît la relève⁹. De janvier 1933 à mars 1935, presque trois cent mille opposants au régime furent arrêtés, expédiés en camp de concentration et, parmi eux, presque quatre mille furent exécutés¹⁰. Simultanément s'est développé un puissant mouve-

ment d'exil qui emportera pêle-mêle citoyens allemands d'origine juive, membres de l'intelligentsia, démocrates, libéraux, antifascistes de toute obéissance, artistes de renommée nationale et internationale. Cette vague d'émigration perdura jusqu'en 1939 : en l'espace de six ans, quatre cent mille personnes, dont cent mille intellectuels, artistes et militants politiques ont dû fuir leur pays¹¹.

Supprimer la « vie sans valeur »

Mais les nazis n'allaient pas se contenter de voir fuir celles et ceux qu'ils considéraient comme des adversaires parce qu'ils ne pensaient pas comme eux. La conception même d'un «*corps social sain*» allait les conduire à faire intervenir un paramètre aux conséquences particulièrement graves : le paramètre eugénique et racial. Il fallait mettre un terme au chaos dominant en entravant la multiplication des inaptes ou présumés tels, en supprimant les tarés,

les dégénérés, la «*vie sans valeur*» (*wertloses Leben*), les bouches inutiles, bref, toute cette humanité parasitaire qui portait atteinte à l'homogénéité esthétique et biologique du corps social, tout en diminuant son efficience dans la lutte pour la survie. De même, la fin de ce chaos. ne pouvait être obtenue qu'en séparant le bon grain de l'ivraie sur le plan racial proprement dit, qu'en entravant la copulation entre individus «*racialement inégaux*», qu'en supprimant de la communauté les êtres de race inférieure, bref, toute cette sous-humanité parasitaire qui portait atteinte à l'homogénéité esthétique et biologique du corps social, tout en contaminant la pureté raciale de ses cellules, le privant ainsi de son identité, c'est-à-dire de sa raison d'être comme de sa raison de lutter pour sa survie.

Au nom des impératifs eugéniques, la liberté jusque-là accordée aux individus de choisir leur partenaire en vue de fonder un foyer fut supprimée. La Loi pour la protection de la santé héréditaire du peuple allemand en date du 18 octobre 1935, appelée aussi *Loi sur la santé du mariage*, interdisait toute union en cas de maladies graves et contagieuses, de maladies mentales ou héréditaires. De plus, toute personne désireuse de se marier devait fournir un «*Certificat d'aptitude au mariage*», délivré par les Offices de santé. Les futurs époux devaient donc se présenter devant un conseiller qui examinait si l'union envisagée correspondait aux intérêts de la communauté. La loi ne s'appliquait qu'aux ressortissants allemands : si, par exemple, une «*Allemande*» désirait épouser un étranger, elle perdait son appartenance à la communauté, au peuple comme entité raciale, et pouvait en conséquence s'unir à qui bon lui semblait. Pour les citoyens allemands, le mariage ne relevait plus du libre-arbitre et de la sphère privée. Il était désormais instrumentalisé et prioritairement destiné à la production d'une descendance conforme aux critères de qualité raciale officiellement instaurés.

Toujours au nom des impératifs eugéniques, fut promulguée dès le 14 juillet 1933 la *Loi sur la prévention de la progéniture atteinte de maladie congénitale*. Cette loi avait un double but : elle instaurait le principe de la stérilisation forcée, imposée par voie de justice au nom des intérêts de la collectivité ; par ailleurs, elle interdisait la stérilisation volontaire à tout individu génétiquement

Michael Sgan-Cohen,
Le Juif errant, 1983



sain, puisqu'un tel acte aurait entraîné l'affaiblissement du potentiel reproductif (*Volkskraft*) de la nation.

Afin de rendre la décision de stérilisation prononcée par des tribunaux spécialisés exécutoire dans les plus brefs délais, la loi prévoyait l'intervention de la police et le recours direct à la force. Devant la réticence du corps médical à collaborer avec les autorités pour recenser dans la population les personnes à stériliser, un décret en date du 5 décembre 1933 contraignit les médecins à signaler aux Offices de santé tous leurs malades à hérédité chargée, sous peine de se voir retirer le droit d'exercer. Ces menaces ayant été efficaces, le pouvoir put mener à bien un programme de neutralisation des sexes indésirables. La loi avait établi une liste des maladies officiellement reconnues comme devant entraîner la stérilisation automatique : débilité mentale congénitale, psychose maniaco-dépressive, épilepsie, affections choréiques et convulsives, cécité et surdité héréditaires, malformations congénitales et alcoolisme. Mais au fil des ans, les critères devinrent de plus en plus flous : on stérilisa celles et ceux dont on jugeait faible l'aptitude à fonder une famille. Richard Grunberger, qui évalue à 375 000 le nombre de personnes stérilisées de 1934 à 1939, cite le cas de personnes amputées accidentellement et de prostituées occasionnelles assimilées à des débiles mentales, étant donné leur manque d'inhibition sexuelle¹². Ce début de dérive ne connut plus de bornes avec la guerre, et la stérilisation se transforma en arme de dépopulation expérimentale dont déportés et prisonniers firent les frais¹³.

Sans doute la stérilisation forcée n'était-elle aux yeux des nazis et de leur chef qu'une demi-mesure à caractère prophylactique : elle ne correspondait en effet que partiellement aux idées développées par Hitler dans *Mein Kampf* et ailleurs sur la nécessité de favoriser la sélection naturelle des individus. Le modèle spartiate d'élimination des enfants présentant une quelconque déficience lui paraissait un exemple d'humanité bien comprise¹⁴. Dans *Mein Kampf*, il évoque comme un devoir absolu pour le futur Reich l'obligation d'« isoler impitoyablement » les malades incurables du reste de la société. Hitler convenait volontiers de la dureté d'une telle mesure, mais soulignait son intérêt pour la collectivité : « Une mesure barbare pour le malheureux qui en est la victime, mais une bénédiction pour ses contemporains et les générations futures »¹⁵.

Une telle politique fut effectivement pratiquée et conduisit à la création d'hôpitaux-prisons essentiellement réservés aux tuberculeux et aux malades atteints de maladies vénériennes, où ils étaient « abandonnés à leur sort et privés de toute surveillance médicale »¹⁶.

Il est donc possible d'affirmer que, sans être expressément prévue dans le programme nazi, l'euthanasie des malades incurables s'inscrivait tout naturellement dans la logique de régénération de

12 – Cf. Richard Grunberger, *A Social History of the third Reich*, Londres, 1975, p. 225.

13 – Cf. Alexander Mitscherlich et Friedrich Mielke, *Medizin ohne Menschlichkeit, Dokumente des Nürnberger Ärzteprozesses*, Francfort/Main, 1960, p. 236.

14 – Adolf Hitler, *Mein Kampf*, Munich, 1925-1927, p. 145.

15 – *Ibidem*, p. 280.

16 – Richard Grunberger, *op. cit.*, p. 226.

ce « *corps social* » qu’incarnaient les Allemands. On en veut pour preuve que, dans ses commentaires officiels sur les vingt-cinq points du programme national-socialiste, le conseiller ministériel Hans Fabricius déclare à propos du neuvième point (« Égalité des droits civiques des Allemands ») : « *La conviction de l’inégalité des êtres humains fait partie intégrante des principes fondamentaux du National-socialisme... En conséquence, l’un des processus les plus élémentaires de la vie en communauté raciale consiste, dans une perspective national-socialiste, à sélectionner et à éliminer de façon naturelle, authentique et incessante les aptes et les inaptes aux diverses obligations de la vie d’un peuple.* »¹⁷

17 – Grundlagen, Aufbau und Wirtschaftsordnung des NS-Staates, contribution n° 6, p. 17.

La guerre comme prétexte

Sans doute le caractère à tout le moins barbare de la mise en œuvre au grand jour d’un tel projet de liquidation physique des malades incurables (et autres...) explique-t-il pour une large part que l’opération ne commença qu’avec la guerre. Le début des hostilités servit en effet de prétexte : au nom de la Défense nationale, il fallait « *soulayer* » le système de santé, dégager le plus de lits possible, rendre disponible le maximum de médecins et de personnel soignant. Il était en outre évident que l’état de guerre – et la censure qui l’accompagnait – donnait enfin toute latitude pour exécuter des plans apparemment échafaudés de longue date. L’ordre antitadé du premier septembre 1939 émane d’Adolf Hitler en personne¹⁸. L’*Aktion Gnadentod*, la « *Délivrance par la mort* », allait dès lors pouvoir débuter.

18 – Cf. Philippe Aziz, *Les Médecins de la mort*, tome 1, Genève, 1974, p. 71.

D’emblée, le dispositif fut entouré de tout un système de camouflage géré depuis Berlin à partir de fondations-écrans. La Fondation d’utilité publique pour l’administration des établissements (*Gemeinnützige Stiftung für Anstaltspflege*) était, semble-t-il, chargée de recenser et de sélectionner les malades à éliminer à partir de questionnaires envoyés à chaque établissement. Ces formulaires dissimulaient bien sûr l’usage qui devait en être fait. Ils se présentaient comme des demandes de renseignements sur les pensionnaires à des fins administratives et statistiques, et devaient être réexpédiés aux services de la Santé publique du Ministère de l’Intérieur. Des experts en psychiatrie opéraient alors une présélection sur dossier, puis un comité restreint prenait les décisions définitives. Intervenant alors une autre société-écran, la Société d’utilité publique de transport de malades, SARL Berlin (*Gemeinnützige Krankentransport G.m.b.H. Berlin*), qui opérait le transfert des malades de leur établissement d’origine vers le lieu d’extermination, via un certain nombre d’établissements intermédiaires, afin que l’on ne pût retrouver leur trace. Le prétexte de ces transferts était lié aux impératifs de défense : il s’agissait de mesures prises par le Commissariat à la Défense nationale pour rationali-



ser la gestion et l'utilisation du parc hospitalier allemand. Une fois l'opération d'élimination terminée, la famille du malade recevait un avis de décès dûment « motivé ».

Les centres d'extermination les plus connus furent Grafeneck – qui dut être fermé à la suite des protestations de l'Église et de la population dès mars 1941¹⁹ – Hadamar, et Irrsee, près de Kaufbeuren où se trouvait l'un des plus importants hôpitaux psychiatriques d'Allemagne. Mais il paraît probable que « *presque tous les établissements psychiatriques* » ont été impliqués dans ce processus²⁰.

Au procès de Nuremberg, le précieux témoignage d'une infirmière permit d'établir que le programme d'euthanasie fut poursuivi jusqu'en 1945. Grâce à elle, nous pouvons connaître les moyens d'extermination employés : « *Les patients qui furent transférés n'étaient pas forcément des cas graves. C'étaient souvent des malades mentaux, mais très souvent en bonne condition physique. Chaque transport concernait environ soixante-dix personnes et nous faisons cette opération presque chaque jour. À leur arrivée à Grafeneck, les patients étaient conduits à des baraquements où, à l'aide des formulaires, les docteurs Schumann et Baumhardt les examinaient superficiellement. Ces deux médecins décidaient en dernière instance si un patient devait ou non être gazé. Dans quelques cas isolés, des patients furent dispensés du gazage. Dans la plupart des cas, les patients étaient tués dans les vingt-quatre heures suivant leur arrivée à Grafeneck... On administrait aux patients une piqûre de deux cm³ de morphine-scopolamine avant de les gazer... Le gazage était exécuté par des hommes spécialement choisis à cet effet.*

Après la fermeture de Grafeneck, je suis arrivée à Hadamar où je suis restée jusqu'en 1943. À Hadamar, le même travail fut accompli avec cette différence que l'on cessa de gazer et que l'on tua les patients avec du véronal, du liminal et de la morphine-scopolamine. On tuait environ soixante-quinze patients par jour.

Je fus ensuite transférée de Hadamar à Irrsee, près de Kaufbeuren, où je poursuivis mes activités [...]. Là, on tuait les patients aussi bien par injection que par absorption de pilules. »²¹

Tout comme ce fut le cas pour la stérilisation forcée, l'objectif premier, – faire de la place aux blessés du front en « délivrant » par la mort les malades incurables – fut très rapidement dépassé. La notion même de « dégénéré » eut tendance à prendre une dangereuse extension. Parmi les éliminés prirent bientôt place de simples malades chroniques, des invalides de guerre ou des personnes jugées inutiles, inférieures ou nuisibles pour des motifs les plus divers. À partir de 1941, le programme d'euthanasie est intégré à la panoplie des moyens d'extermination à la disposition du régime. Il servira notamment à se débarrasser des prisonniers allemands, autrichiens ou étrangers que les travaux forcés en camp de concen-

19 – Cf. *Sittengeschichte des Zweiten Weltkrieges*, Hanau, non daté, p. 82 et 86.

20 – *Ibidem*, p. 80.

21 – *Ibidem*, p. 81-82.
Cf. également Alexander Mitscherlich et Friedrich Mielke, *op. cit.*

tration avaient rendus inaptes au travail, puis à liquider des Tziganes, des Polonais, des Russes, des Européens d'origine juive, ainsi que des Allemands blessés de guerre ou accidentés du travail. Selon les estimations du tribunal de Nuremberg, ce sont environ deux cent soixante quinze mille hommes et femmes qui ont été exécutés, dont la plupart n'étaient ni incurables, ni mentalement anormaux²²; ils avaient simplement le tort, pour les raisons les plus diverses, de ne pas correspondre aux exigences du «*corps social sain*», l'une des obsessions majeures des maîtres du Troisième Reich.

22 – Cf. Richard Grunberger, *op. cit.* p. 230 et suiv. Stéphane Courtois et Alexandre Rayski, *Qui savait quoi ?*, Paris, 1987, p. 10.

L'impératif raciste

Mais la volonté obsessionnelle de se débarrasser de tout ce qui pouvait porter atteinte à la «*nature homogène*» (*gleichmässige Wesensart*) de la «*race*» allemande passait tout autant par la destruction des «*déviants de race allemande*», que par l'instauration d'une «*démarcation nette entre les différentes races*»²³.

23 – Adolf Hitler, *Mein Kampf*, *op. cit.*, p. 312.



Illustration du livre d'Eva Bauer, *Ein Bilderbuch für Gross und Klein* (Livre d'images pour petits et grands), Stürner, Nuremberg, 1936

L'impératif racialement rejoint l'impératif eugénique et va, en l'occurrence, prendre pour cible les citoyens allemands d'origine juive, avec un acharnement et un sadisme proportionnels à la difficulté extrême de l'entreprise. Celle-ci impliquait en effet la lacération, au sens chirurgical du terme, du corps social existant, une sorte de vivisection impitoyable provoquant une déchirure entre les citoyens, les communautés religieuses, les familles, entre époux parfois et même au sein des individus, dans leur âme et dans leur chair²⁴.

Rappelons tout d'abord que les Allemands d'origine ou de confession juive représentaient environ un demi-million de personnes, si l'on se réfère au recensement de 1933. Sur ce nombre, 76 % étaient nés en Allemagne et 80 % étaient des citoyens allemands à part entière, les 20 % restant étant des immigrants d'Europe orientale. Les Allemands d'origine juive étaient presque totalement assimilés. Ils étaient intégrés à la communauté parfois depuis des générations, parfois depuis des siècles. En aucun cas ils ne formaient une minorité ethnique ou sociale homogène, cultivant une identité propre. Politiquement et idéologiquement, ils se répartissaient de l'extrême droite à l'extrême gauche. Un certain nombre étaient des nationalistes allemands convaincus. Sociologiquement, ils se classaient dans la petite et la moyenne bourgeoisie. Le seul trait caractéristique était leur concentration dans les zones urbaines et dans les professions libérales, intellectuelles, artistiques et commerciales. À part les marxistes, les sionistes et les nationalistes, la majorité était largement apolitique, et par conséquent peu apte à percevoir le danger national-socialiste, moins encore à le combattre, ce qui explique sans doute que beaucoup n'aient pas ou peu réagi, tant ils se sentaient peu enclins à se penser eux-mêmes comme «différents» ou «marginaux».

La politique nazie allait se charger de leur prouver le contraire : en quatre étapes d'une escalade quasiment continue, ils furent exclus du «*corps social*» allemand. Ils furent, à cette fin, soumis à un processus d'isolement, de dissimulation, d'expropriation, de paupérisation, de destruction par le travail et d'extermination qui déboucha sur la «*solution finale*» de sinistre mémoire. Dans ce processus, qui s'étalera sur les douze années que dura le régime, se mettra en place une implacable dialectique de déshumanisation du bourreau tentant par tous les moyens de déshumaniser sa victime.

*Français ! Evitez le juif
ses bobards et ses bonnes petites
affaires sans tickets*



Caricature antisémite extraite de Gérard Silvain, *La Question juive en Europe. 1933-1945*, Éditions Jean-Claude Lattès, 1985

24 – Nous avons opté pour une démarche consistant à rappeler succinctement les étapes et les modalités de la déchirure volontairement provoquée par les nazis dans le tissu social allemand et à insister sur une catégorie où sexe et «race» interfèrent. Il s'agit des individus qui incarnent les nouveaux interdits, ou qui les enfreignent, symboles vivants et victimes de leur absurdité : les couples mixtes, les «*métissés*» de sang «juif» et «aryen», les coupables de «*souillure raciale*», les homosexuels.



Denis Rideau

Une première série de mesures « légales »

Dès les élections du 5 mars 1933, commencèrent des raids terroristes organisés par les SA et les SS contre des personnes, des magasins, des synagogues, qui étaient accompagnés de procédés d'intimidation contre la population « allemande »²⁵. De la fin du mois de mars 1933 jusqu'au 7 avril fut lancée une opération de boycott total des magasins juifs, conjointement à d'autres exactions, telle celle qui se produisit le premier avril à Cologne où des « masses populaires » envahirent le Palais de Justice, se saisirent des juges juifs et les promenèrent à travers la ville dans des bennes à ordures : ce premier boycott fut l'occasion pour les nazis de procéder aux premiers recensements d'établissements commerciaux dont le propriétaire était juif ou marié à un juif et de les signaler à la peinture jaune. Furent également recensés médecins, avocats, pro-

25 – Deux exemples : on menace et photographie les clients des magasins « juifs » ; on appose par la force à chaque client sortant d'un magasin « juif » un tampon portant la mention : « *Le traître que je suis a acheté chez un juif* ». Cf. Klaus Drobisch et al., *op. cit.*, p. 79 et 84.

fesseurs, étudiants, lycéens, etc. En fait, il s'agissait à la fois de tester les réactions de l'opinion, de la conditionner à accepter – de gré ou de force – l'étape suivante de l'escalade, tout comme il s'agissait de fournir au pouvoir un substitut d'expression de la «*volonté des masses*» permettant de justifier l'adoption de mesures de répression légale. La volonté populaire préfabriquée comme alibi à l'arbitraire et aux violences du pouvoir fut une constante du régime nazi. Mais le peuple allemand ne se résigna pas aussitôt face à l'intimidation et à la violence exercée contre les Allemands d'origine juive. À Krefeld, des femmes décidèrent d'organiser un «contre-boycott». La réaction des nazis locaux fut immédiate. Elle prit la forme d'un avertissement paru dans la presse, où elles furent menacées de subir le même sort que «*les femmes sans honneur qui frayaient avec des soldats et officiers belges durant l'Occupation*»²⁶.

26 – *Ibidem*, p. 86.

Globalement, le boycott d'avril fut loin d'être un succès pour le nouveau pouvoir. Mais il servit à légitimer le paragraphe 3 de la Loi sur le rétablissement du fonctionnariat professionnel, promulguée le 7 avril 1933. Celui-ci stipule que les fonctionnaires «*qui ne sont pas d'origine aryenne*» doivent être mis en congé – à l'exception des anciens combattants et de leurs proches. Ce paragraphe – bientôt célèbre sous le nom d'«*Arierparagraphe*» – marque l'irruption dans le droit allemand de la notion de race destinée à fournir une base légale à l'entreprise de discrimination programmée par les nazis. Cette loi fut le point de départ d'une vague d'épuration de la fonction publique et la première d'une avalanche de mesures spécifiques contre les Allemands d'origine juive. L'essentiel de ces mesures a pour objectif d'interdire aux citoyens allemands juifs l'exercice de professions libérales (droit, médecine, enseignement, arts, administration et gestion financière), des métiers agricoles (pour être «*paysan*», il faut prouver que l'on n'a pas de «*sang juif*» dans sa famille depuis 1800) et de mettre en place un *numerus clausus* dans les écoles et universités frappant étudiants et lycéens allemands d'origine juive. Le premier décret d'application de la loi du 7 avril 1933 présente l'intérêt de préciser la notion de «*non-aryen*». Paru le 11 avril 1933, il interprète cette notion de façon extensive en y adjoignant les *Mischlinge*, les «*métissés de sang juif et aryen*», «*au premier et au second degré*». Le 5 juillet 1933, un décret d'application du *Reinhardt-Programm*, la loi organisant la lutte contre le chômage, excluait des prêts aux jeunes ménages tous les couples «*non-aryens*», bien sûr, mais aussi ceux dont un seul des futurs époux ne serait pas «*de pur sang allemand*». Le 4 octobre, enfin, la Loi sur les rédacteurs en chef précisait que pour être rédacteur, il fallait non seulement faire la preuve de son origine «*aryenne*», mais également, au cas où on était marié, que le conjoint remplisse cette condition. Plus généralement, il était clair que, désormais, tout Allemand qui épousait une «*non-Aryenne*», perdait *ipso facto* la capacité à devenir fonctionnaire.

Les réactions à cette première série de mesures « légales » – en tout trente-six lois, décrets, arrêtés et ordonnances entre le 7 avril et le 31 décembre 1933 – furent variables. Elles provoquèrent l’émigration de trente-sept mille citoyens allemands d’origine juive et suscitèrent de nombreuses protestations individuelles, comme celle du physicien et prix Nobel James Franck qui démissionne par solidarité avec ses collègues chercheurs, alors qu’il était pour sa part protégé par la clause sur les anciens combattants de la guerre de 1914-18 : « *Nous, Allemands d’origine juive, sommes traités comme des étrangers et des ennemis de notre patrie. On exige de nos enfants qu’ils grandissent en étant conscients que jamais ils n’auront le droit de faire leurs preuves en tant que citoyens allemands. Quiconque a fait la guerre a, dit-on, la permission de continuer à servir l’État. Je refuse de faire usage de cette faveur...* »²⁷

27 – *Der Gelbe Fleck. Die Ausrottung von 500 000 deutschen Juden*, Paris, 1936, p. 160.

Elles furent également à l’origine d’un véritable mouvement d’opposition au sein de l’Église protestante, dont une partie non négligeable refusa la « mise au pas » du clergé et des structures ecclésiales que le pouvoir avait préparée avec la complicité des pasteurs nazis, ainsi que l’application du « *Arierparagraphe* » aux quelques pasteurs d’origine juive. Cette opposition se traduisit par la création en septembre 1933 d’une association de Secours pastoral, le *Pfarrernotbund*, où se retrouvèrent des théologiens prestigieux et des personnalités d’une haute autorité morale, comme Karl Barth, Dietrich Bonhoeffer, Heinrich Grüber et Martin Niemöller. À la fin de l’année 1933, le *Pfarrernotbund* regroupait environ un tiers des dix-huit mille pasteurs allemands et put ainsi se constituer en noyau de résistance spirituelle contre le régime, qui dès lors n’hésita pas à employer rétorsion et violence à son égard²⁸.

28 – À la suite de la condamnation du mythe du Sang et de la Race par le synode du 4 et 5 mars 1935, les nazis répliquèrent en arrêtant 700 pasteurs membres du *Pfarrernotbund*. Des protestants payèrent de leur vie leur opposition au régime comme le théologien Dietrich Bonhoeffer et Käthe Staritz, vicairie de Breslau, qui trouva la mort dans le camp de femmes de Ravensbrück pour avoir lancé un appel à ses confrères en faveur des « *non-Aryens convertis de son diocèse* » (Rita Thalmann, *Être femme sous le III^{ème} Reich*, Paris, 1982, p. 206).

Cette première étape de la dissimulation, lors de laquelle s’accumulèrent les opérations d’épuration – musées, galeries d’art, bibliothèques furent débarrassés des œuvres « *juives* » et progressistes ; outre les autodafés, furent mis en place des sortes de piloris artistiques pour tourner en dérision l’« *art dégénéré* » et combattre le « *Kulturbolschewismus* » – et débutèrent les opérations d’« *aryanisation* » sauvage de biens « *juifs* », fut également marquée par les premières actions de terrorisme contre les individus accusés de transgresser le nouvel ordre sexuel et racial. Le traitement infligé à celles et ceux qui avaient enfreint la nouvelle « loi », consistait à désigner les fautifs à la vindicte publique. Le « *juif* » coupable était affublé d’un écriteau portant la mention : « *J’ai déshonoré une jeune fille allemande* ». Quant à la « *jeune fille allemande* », son sort n’était guère plus enviable. Elle était exposée à la vue de tous et promenée à travers la ville, elle aussi pourvue de son écriteau précisant : « *Je suis une truie à juifs* » (*Judensau*), ou encore : « *Je suis une femelle à juifs* » (*Judenweib*), voire : « *Je suis la plus grande salope de l’endroit et ne fraye qu’avec des juifs* »²⁹.

29 – Klaus Drobisch et alii, *op. cit.*, p. 107.

Le spectre du sang empoisonné

Ces expéditions punitives, menées par les SA contre des individus en dehors de toute légalité, furent accompagnées de campagnes de propagande dans une presse désormais sous contrôle direct ou indirect presque total. Avant même qu'il n'existât en droit pénal le moindre délit de «*souillure raciale*», le thème du juif séducteur ou violeur devenu le leitmotiv de la presse national-socialiste à grand tirage. Le journal de Julius Streicher, *Der Stürmer*, titre, par exemple, en février 1933 : «*Le violeur d'enfants*». Le sous-titre nous apprend la substance du scandale : «*Le juif Singer viole à Vienne trente enfants allemands*». L'article qui suit explique que la race juive a pour seul but «*le viol et l'anéantissement planifiés de toutes les femmes et les jeunes filles non juives*»³⁰. À partir d'octobre 1934, le journal de Streicher se transforma en pilori et publia des centaines de noms émanant de dénonciateurs ; ces listes étaient accompagnées d'articles exigeant l'instauration de la peine de mort pour les coupables, seule solution dissuasive afin de mettre un terme à ce scandale. Cette campagne contre les «*Rasseschänder*», les profanateurs de la race, fut prolongée dans des revues de vulgarisation scientifique, comme par exemple le magazine médical *Santé du peuple allemand* (*Deutsche Volksgesundheit*) qui, en janvier 1935, aborde «*scientifiquement*» la question des conséquences de la pollution d'une Aryenne par un juif : «*La semence d'un homme d'une autre race est un albumen étranger à l'espèce. Lors de l'accouplement, la semence masculine est aspirée partiellement ou en totalité par la matrice féminine et passe ainsi dans le sang. Un seul coït avec un juif suffit, chez une femme aryenne, à empoisonner son sang pour toujours. Avec l'albumen étranger à l'espèce, elle a également absorbé l'âme étrangère. Même si elle épouse un homme aryen, jamais plus elle ne pourra avoir d'enfants aryens de race pure, elle n'aura que des bâtards.*»³¹

Avant même la promulgation des lois raciales, les nazis arrêtaient des centaines de «*Rasseschänder*». Certains furent directement expédiés en camp de concentration, d'autres firent l'objet de procès spectaculaires, comme ce fut le cas d'Albert Hirschfeld, accusé d'avoir violé deux cents jeunes Allemandes³². Cette série de procès fabriqués de toutes pièces peut être considérée comme le prélude à la seconde étape de la dissimilation des Allemands d'origine juive : l'élaboration puis l'adoption par acclamation des Lois de Nuremberg, le Reichstag ayant été réuni dans cette ville à l'occasion du congrès du parti nazi en septembre 1935.

La première de ces lois, dite *Reichsbürgergesetz* : «*loi sur la citoyenneté du Reich*», scinde le corps social allemand en deux groupes différents. Il y a, d'une part, les «*citoyens du Reich de sang allemand ou racialement apparenté*», lesquels sont seuls «*détenteurs des droits politiques dans leur totalité*». Il y a, d'autre part,

30 – *Der Stürmer*, n° 6, 1933. Ce thème, que l'on trouve dans *Mein Kampf*, est une constante de la propagande antisémite.

31 – *Deutsche Volksgesundheit*, 1^{er}-janvier 1935, cité d'après Kennzeichen «*J*», édité par Helmut Eschwege, Berlin, 1966, doc. VIII/1, p. 83 et suiv.

32 – Le procès eut lieu en juillet 1935, il tourna au vaudeville, puisque les témoins à charge – cinq jeunes «*victimes*» sur les deux cents recensées – se rétractèrent. Le tribunal de Magdebourg n'en condamna pas moins Albert Hirschfeld à dix ans de réclusion, suivis d'un internement préventif à perpétuité dans un camp de concentration pour raison de sécurité. Ce procès exemplaire fit jurisprudence et déclencha une série de procédures du même genre dans toute l'Allemagne.



Erwin Blumenfeld,
Hitler, 1933
Épreuve aux sels
d'argent
colorée à la main,

les «ressortissants de l'État allemand» (*Staatsangehörige*), qui sont privés de tout droit politique. Cette loi fut suivie d'une série de treize décrets d'application qui s'étalent de 1935 à 1943 et constituent autant de degrés dans la lente escalade qui devait aboutir à la «solution finale». Le premier définit pour la première fois de façon plus précise ce qu'est un «juif» pour un nazi. Est «juif» tout citoyen qui descend d'au moins trois grands-parents de pure race juive (*volljüdisch*), étant entendu que le critère d'appréciation de la pureté en question est d'ordre religieux : les grands-parents sont «*volljüdisch*» s'il est avéré qu'ils faisaient partie de la communauté religieuse juive. Est également «juif» tout citoyen qui descend de seulement deux grands-parents de pure race juive, mais qui est marié avec une personne juive ou fait partie de la communauté religieuse juive. Ce premier décret précise par ailleurs de quelle catégorie relèvent les *Mischlinge*, les métissés de sang juif et aryen. Leur sort dépend une fois encore de critères religieux : s'ils sont membres de la communauté religieuse juive, ils sont «ressortissants de l'État»; s'ils n'en sont pas membres, ils sont «citoyens du Reich». Les neuf décrets suivants réduisent de façon drastique la liberté économique

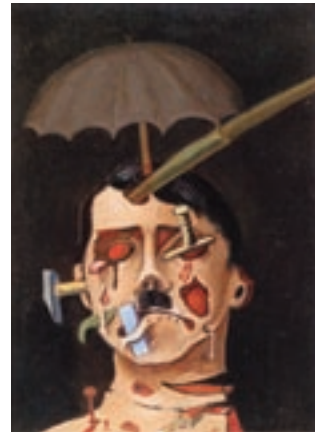
et professionnelle des Allemands d'origine juive. Le dixième met en tutelle obligatoire tous les «juifs» au sein d'une Association des juifs d'Allemagne (*Reichsvereinigung der Juden in Deutschland*) directement placée sous le contrôle des services de la Sécurité. Ce décret est promulgué en juillet 1939.

La « solution finale »

Les trois derniers décrets s'inscrivent dans la logique de la «*solution finale*». Celui du 25 novembre 1941 prive tous les Allemands d'origine juive de la nationalité allemande et ordonne la confiscation de tous leurs biens. Celui du 25 avril 1943 leur ôte – ainsi qu'aux Tziganes – la possibilité d'être «*ressortissants de l'État*». Celui du premier juillet 1943 déclare hors-la-loi les Allemands d'origine juive qui subsistent encore dans le Reich, ce qui signifie que seule la police et non plus la justice est habilitée à se charger des «*actes répréhensibles*» qu'ils commettent. Le processus de dissimulation-élimination touche presque à sa fin.

La seconde Loi de Nuremberg, dite Loi pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand (*Gesetz zum Schutze der deutschen Blutes und der deutschen Ehre*) interdit les mariages entre «*juifs*» et «*non-juifs*». De plus les rapports sexuels entre eux sont criminalisés et assortis de lourdes peines. Le seul décret d'application de cette loi, en date du 14 novembre 1935, interdit les mariages entre «*juifs*» et «*Mischlinge*» au second degré. Il précise aussi que, plus généralement, les relations extramaritales interdites sont limitées aux rapports sexuels *stricto sensu*. En d'autres termes, la loi avait un objectif et un seul : mettre un terme à la production de «*métissés*», à la bâtardisation de la race aryenne.

L'appareil juridique des Lois de Nuremberg est en rupture totale avec toute la tradition libérale. Il ne laisse guère planer de doute sur les intentions du législateur. Cependant, il ne peut rendre compte à lui seul de la férocité, de l'acharnement tatillon avec



Victor Brauner,
Sans titre (Hitler), 1934

George Grosz,
Caïen ou Hitler en enfer, 1944



lequel il fut mis en pratique. Les tribunaux firent preuve d'un zèle extrême, qui se traduisit par une interprétation systématiquement extensive des dispositions légales. Ainsi en alla-t-il de la notion de «*rappports sexuels*», et surtout de la notion de «*pure race juive*», lorsqu'elle servait à déterminer la valeur raciale des individus en fonction de la «*race*» de leurs grands-parents. Les Lois de Nuremberg entraînent une avalanche de procès pour «*souillure raciale*». Pour la seule année 1936, on put en dénombrer trois cent cinquante-huit. La liste des condamnés, hommes et femmes, était méticuleusement tenue à jour et publiée dans le *Stürmer*. Mais dès 1935, les camps de concentration commencèrent à accueillir des femmes coupables de «*comportement racialement déshonorant*» (*rasseschänderisches Verhalten*). Le principe de dissimulation frappa aveuglément, et multiplia le nombre des victimes, en particulier parmi les *Mischlinge*, les enfants de couples «*mixtes*».

L'année 1938 marque une nouvelle étape dans le processus avec le décret du 17 juillet 1938 faisant obligation à tous les Allemands d'origine juive de porter un prénom tiré de l'Ancien Testament ou d'accoler à leur prénom un second prénom typiquement «*juif*» : Israël pour les hommes, Sara pour les femmes. La même année une carte d'identification spéciale frappée d'un «*J*» leur est officiellement imposée, en prélude au port obligatoire de l'étoile jaune introduit le 19 septembre 1941, mais déjà en vigueur en Pologne occupée depuis 1939. Toutes ces mesures destinées à substituer une identité collective et stéréotypée à l'identité propre à chaque individu sont autant de signes annonciateurs du grand pogrom entré dans l'Histoire sous le nom de «*Nuit de cristal*» (8-10 novembre 1938).

«*Deux Allemands accusés d'avoir enfreint les lois de Nuremberg sur les relations sexuelles entre Juifs et Aryens attendent l'ordre des hommes des sections d'assaut pour marcher dans les rues de Hambourg avec les écriteaux infâmants. Sur celui que porte la femme, on lit : "je suis une garce. Je prends les Juifs et j'en fais mes amants." Sur celui que porte l'homme, on lit : "Comme je suis Juif, j'amène toujours les jeunes Allemandes dans mon lit".*»

Robert T. Elson, *La Deuxième Guerre mondiale. Les années d'illusion*, Éditions Time-Life, 1979, p. 90-91.



Cette pseudo-révolte populaire soigneusement orchestrée comme les précédentes aboutit à l'arrestation de trente mille personnes. Deux cent soixante-sept synagogues furent détruites ainsi que sept mille cinq cents magasins. La *Reichskristallnacht* donne le coup d'envoi d'une politique de paupérisation totale des citoyens allemands d'origine juive. Göring signe le 12 novembre 1938 un décret excluant les Juifs de la vie économique et un autre le 3-décembre organisant le pillage légal des «biens juifs». L'«aryanisation» de la propriété foncière décrétée le 28 décembre, qui va permettre le regroupement des «Juifs» dans des quartiers et des maisons réservées (*Judenhäuser*) offre la particularité de s'étendre aux biens possédés par le conjoint «non juif» des couples «mixtes»: le mariage «judaïque» ainsi la propriété «aryenne», en fonction d'une logique dont la seule finalité est de donner au pillage un maximum d'ampleur.

Avec la déclaration de guerre, en septembre 1939, s'ouvre une phase de transition vers l'étape ultime qui, à partir de 1942, verra la mise en pratique de la «*solution finale*». Dans la nuit du 12 au 13-février 1940 a lieu la première déportation de masse d'Allemands d'origine juive hors du territoire du Reich. Le même scénario se reproduira à un rythme régulier, uniquement tributaire parfois des événements militaires et videra progressivement l'Allemagne de sa population d'origine juive.

« Mariages mixtes » et « métissés » Le sang juif et aryen : un problème sans solution ?

Le cas des *Mischlinge* et des *Mischehen*³³ semble avoir posé quelques problèmes aux exterminateurs nazis. Les *Mischlinge* furent enregistrés au même titre que les «juifs» dans les fichiers de la Gestapo. Le 20 avril 1940, ils furent exclus de la Wehrmacht. Lors de la conférence de Wannsee, en janvier 1942, Heydrich proposa une formule simple: «*Dans la perspective de la "solution finale" de la question juive, les "Mischlinge" du premier degré sont à assimiler aux juifs.*»³⁴

Mais le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur, Stuckart, proposa une autre voie de règlement: la stérilisation de tous les *Mischlinge*. Eichmann organisa une nouvelle conférence sur ce sujet en mars 1942. L'interdiction totale de se marier, d'accéder à l'école et à l'université fit d'emblée l'unanimité. La stérilisation forcée fut retenue comme solution idéale, mais sa réalisation fut reportée à l'après-guerre. Il fut alors envisagé d'en déporter environ soixante-dix mille dans un territoire extérieur au Reich, mais sous domination nazie. Pourtant, cette fois encore, on ne put se

33 – En 1939, les statistiques officielles recensent 112 582 *Mischlinge*. Quant aux *Mischehen*, le premier avril 1943, les SS dénombrent 16 688 couples «mixtes» sur le territoire du Reich.

34 – Klaus Drobisch et al., *op. cit.*, p. 355.

résoudre à fixer définitivement leur sort. Le 27 octobre 1942, nouvelle conférence. Elle aboutit à l'idée de proposer aux *Mischlinge* du premier degré le choix entre la stérilisation et la déportation. La situation militaire ne permettant pas de mettre en œuvre ce plan à options, on se mit à régler le problème par le recours ponctuel à l'euthanasie³⁵. Le 13 octobre 1943, Göring décida de mettre un terme à ces atermoiements : il ordonna que les *Mischlinge* fussent soumis à la procédure dite d'élimination par le travail. Vers la fin de l'année 1944, celles et ceux parmi les *Mischlinge* qui n'étaient pas encore en camp de travail, commencèrent à être déportés au camp de Theresienstadt. La majorité de ces êtres dont la seule tare était d'être des témoins vivants de la collusion honnie de deux « races », disparut ainsi soit par épuisement physique, soit par extermination directe : ce qu'ils avaient en eux de « sang allemand » n'avait pas réussi à les protéger jusqu'au bout contre l'obsession nazie d'un « corps social sain », racialement « pur », sans la moindre dérogation possible.

Quant aux couples mixtes, où l'un des conjoints était « aryen » et l'autre « juif », ils suscitèrent également bien des hésitations. À Wannsee, Heydrich proposa d'examiner les *Mischehen* au cas par cas, tandis que Stuckhart formula l'idée d'annuler automatiquement leur union. En mars 1942, Eichmann avança une troisième « solution » : tenter d'exercer des pressions sur le conjoint « aryen » afin qu'il demande le divorce de son propre chef. À l'expiration d'un délai de réflexion donné, et au cas où celui-ci n'avait pas cédé, le Procureur serait habilité à engager lui-même – au nom de l'intérêt du peuple allemand – une procédure de divorce forcé. Il était entendu que dans un cas comme dans l'autre, le divorce devait être prononcé avec une extrême rapidité. La solution du divorce forcé fut définitivement retenue lors de la seconde conférence du 27-octobre sur les *Mischlinge* et les *Mischehen*. En 1943, les nazis décidèrent d'opérer une distinction entre deux types de *Mischehen* : d'une part des couples dits privilégiés (un « non-Aryen » de confession chrétienne marié à un « Aryen ») et d'autre part les couples dits non privilégiés (un « non-Aryen » de confession juive marié à un « Aryen »). Si le premier pouvait être épargné – surtout s'il avait des enfants –, la combinaison « Juif de confession juive » plus « aryen » était considérée comme rédhitoire : il fallait détruire ces couples, y compris par la force, ce qui fut tenté en février 1943 par la Gestapo à Berlin. Elle arrêta une centaine d'hommes « juifs » qui vivaient en *Mischehen*. Cette opération fut un échec : elle provoqua sans doute la seule manifestation de rue contre la terreur de la Gestapo en Allemagne. Les épouses se rassemblèrent en effet devant le bâtiment où leurs conjoints avaient été séquestrés et exigèrent qu'on leur rendît leurs « hommes » séance tenante. Elles eurent partiellement gain de cause, ce qui prouve à quel point était délicat le travail de dissimulation lorsque



Érick D. Panavières, *V3 The Lovers*



Beb-deum, *Baby Bomber's*

la lacération devait obligatoirement trancher un lien affectif et lorsque l'iniquité des mesures prises était aussi flagrante. Car après tout, ces couples s'étaient formés avant la nouvelle législation raciale, ils n'étaient nullement illicites. Ils renvoyaient simplement à l'arbitraire de la politique nazie et à son absurdité intrinsèque. Après l'échec partiel de février 1943, la décision d'en finir avec ces couples mixtes fut prise en même temps que celle d'en finir avec les *Mischlinge*. Göring assigna aux «*aryens mariés à des juives*» le même sort que celui réservé aux *Mischlinge* de sexe masculin : l'«*élimination par le travail*». Ils connurent donc les camps de travail et beaucoup y trouvèrent la mort. Cependant, les choses n'allant pas assez vite à son goût, Himmler décida en décembre 1943 de déporter les conjoints «*juifs*» des couples mixtes, les

hommes comme les femmes, à Theresienstadt, dans tous les cas où le divorce avait été prononcé et où l'un des conjoints était décédé. Puis, en septembre 1944, il décida de procéder à l'arrestation systématique des couples mixtes «*non privilégiés*». L'opération débuta à Cologne. Les couples furent dépossédés de leurs biens et séparés : les conjoints «*juifs*» rejoignirent le camp de Theresienstadt ; quant aux «*non-juifs*» la Gestapo leur octroya un délai de deux jours pour quitter définitivement la ville. En octobre 1944, la vague d'arrestations s'abattit sur Berlin. En février 1945, ce fut le tour d'Oldenbourg. Les convois se succédèrent jusqu'à l'écroulement du Reich. Pour la seule année 1945, presque deux mille conjoints «*juifs*» arrivèrent à Theresienstadt. Ce furent les derniers déportés, les dernières victimes de l'obsession nazie.

La tare de l'homosexualité

La liste des personnes éliminées du corps social par la politique nazie, telle qu'elle vient d'être dressée ici n'est évidemment pas exhaustive. Mais elle serait assurément incomplète si l'on oubliait les homosexuels.

Le Code pénal allemand avait toujours considéré l'homosexualité masculine – et elle seule – comme un délit, et les efforts pour libéraliser le paragraphe 175 sous Weimar avaient échoué³⁶. Quant aux nazis, leurs idées sur la question de l'homosexualité étaient claires.

36 – Le paragraphe 175 du Code pénal allemand criminalisait l'homosexualité masculine. C'est en son nom que les homosexuels ont été traînés en justice et condamnés.

Il s'agissait là d'un vice qui réunissait «*tous les mauvais instincts de l'âme juive*», et qu'il fallait punir avec la dernière sévérité. C'était un crime qui méritait la mort par pendaison ou à tout le moins le bannissement perpétuel.

Les menaces contre les homosexuels se concrétisèrent après 1933 essentiellement par des opérations de terreur ponctuelle contre les lieux de rencontre ou de réunion. Ainsi, le 6 mai 1933, l'*Institut für Sexualwissenschaft* de Magnus Hirschfeld, qui s'était fait le défenseur d'une réforme du Code pénal en faveur de l'homosexualité, fut-il mis à sac par les SA. La presse homosexuelle fut interdite. Des cas de déportation d'homosexuels furent observés dès 1933 dans certaines villes comme Hambourg. Mais le véritable tournant de la politique nazie à l'égard des homosexuels fut pris lors de l'affrontement qui vit la victoire d'Adolf Hitler sur Röhm, le chef des SA, et s'acheva dans le bain de sang que fut la «*nuit des longs couteaux*».



Denis Rideau

L'homosexualité notoire de Röhm servit de prétexte à un renforcement sans précédent de la législation pénale contre l'homosexualité. Le paragraphe 175 assimilait désormais à un crime les rapports sexuels entre hommes quel que fût leur âge, crime qu'il punissait de peines de réclusion pouvant aller jusqu'à dix ans. De 1936 à 1939, la chasse aux homosexuels fut confiée à un office spécial, également chargé de lutter contre l'avortement : la *Reichszentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und der Abtreibung*. Il suffisait d'une dénonciation ou d'être soupçonné de pratiques homosexuelles pour être expédié en camp de concentration sans autre forme de procès. Si jusqu'alors, seule l'homosexualité masculine était réprimée, les nazis établirent l'égalité des sexes dans ce domaine en persécutant indistinctement hommes et femmes. À partir de 1939, commença l'élimination systématique des homosexuels. Les membres de la SS et de la Gestapo n'échappèrent pas à cette chasse à la déviance sexuelle improductive, qui, pour eux, était passible de la peine de mort. Nombre d'homosexuels hommes et femmes furent castrés ou stérilisés de force. Ils servirent de cobayes à différentes expérimentations médico-chirurgicales. Dans les camps, ils étaient identifiables à leur triangle rose (*Rosa Winkel*). D'après les données statistiques dont on dispose, on peut affirmer que le groupe des homosexuels a connu un taux de mortalité très élevé, puisqu'il se situe autour de 60%. Il est difficile d'avancer des chiffres précis quant au nombre des victimes, dans la mesure où beaucoup d'adversaires politiques du régime ont été arrêtés sous prétexte d'homosexualité. Il n'en demeure pas moins que, de 1933 à 1945, entre cinq mille et quinze mille personnes ont été exterminées pour ce motif³⁷.

37 – «Ein Gespräch mit Günter Gau», in *Neues Deutschland*, 3-4 février 1990, p. 11.
Cf. aussi H. G. Stümke, *Homosexuelle in Deutschland*, Munich, 1969 et H. Heger, *Die Männer mit dem Rosa Winkel*, Hambourg, 1972.

*

En 1939, les nazis purent enfin se lancer dans l'aventure soigneusement préparée depuis six ans et passer à la réalisation du *Generalplan Ost*. Les séquelles de la Première Guerre mondiale n'étaient plus qu'un mauvais souvenir. La crise de 1929 et son chômage de masse étaient surmontés ; les usines d'armement tournaient à plein régime. La Sarre avait été intégrée au Reich grâce au référendum du 15 janvier 1935. L'Autriche avait connu le même sort après l'*Anschluss* de mars 1938.

Quant au «remodelage» du peuple allemand, il était largement entamé, même si manquait encore l'alibi de la guerre pour accomplir les plus horribles besognes, sans avoir besoin de dissimuler de tels actes.

Comme on a pu en faire le constat, les victimes du régime national-socialiste ont été jusqu'à la guerre presque exclusivement des citoyens allemands : des «aryens», puis des «juifs». Il n'est sans doute pas inutile de le souligner, car on a tendance à oublier ce fait.

Avec la guerre commence un nouveau chapitre de l'Histoire, puisque les méthodes nazies vont peu à peu, au fur et à mesure de leurs conquêtes, s'étendre à toute l'Europe, voire plus loin encore.

La première leçon à tirer de cette brève étude, c'est que le délire eugéniste des nazis, leur obsession d'un «*corps social sain*» leur était tout aussi prioritaire que leur délire racialement. Par ses conséquences, cet eugénisme devrait faire réfléchir celle et ceux qui sont tentés, encore aujourd'hui, de débarrasser les sociétés humaines de leur «rebut» ou de ce qu'ils considèrent comme tel. L'exemple fourni par le Troisième Reich montre à l'envi que lorsque l'humanisme est abandonné, les règles que l'on s'impose en matière d'eugénisme ont une fâcheuse tendance à devenir élastiques et à permettre tous les abus.

La seconde leçon est que l'Allemagne nazie a, durant ses six premières années d'existence, largement réussi à occulter la face cachée de ses activités obsessionnelles de rectification du «*corps social*». Grâce à la propagande, ce qui a été perçu, c'est l'unanimité d'un peuple derrière ses chefs, la valorisation de l'Ordre, de la maternité, de la jeunesse, etc. Or cette œuvre de conversion d'un peuple, cette image positive ne peuvent être appréciées objectivement que sur fond d'exil, de suicide, d'euthanasie, de stérilisation, d'anéantissement physique par le travail, de chambres à gaz, de charniers, sur fond d'angoisse et de terreur, d'arrestations arbitraires et de délation organisée, de manipulation et de mensonge. Le revers de la médaille, en quelque sorte.

L'ultime leçon est enfin le devoir de mémoire. L'abandon, au nom de quelque idéal que ce soit, des valeurs humanistes mène inmanquablement, par un biais ou par un autre, au désastre. Qu'il y ait aujourd'hui comme à l'époque nazie, des apprentis sorciers, des maniaques du clonage humain, des Docteurs Folamour de la biogénétique, des amnésiques des grandes catastrophes de l'humanité ou encore des mercenaires du «*nettoyage ethnique*» ne nous surprendra pas. Comme la Loi, l'Histoire semble donc être là pour être respectée et contournée, ce qui en dit long sur les faiblesses morales des civilisations contemporaines. La «*pulsion de mort*» aurait-elle toujours le dernier mot ?

Didier Herlem



Hans Peter Alvermann,
*Sauber – illustration zu einem
Song von Wolf Biermann der von
einem netten, fetten Vater handelt*
[Propre – illustration d'une
chanson de Wolf Biermann,
qui raconte l'histoire d'un père
jouflu et gentil], 1966